

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Corinne GOBBER, Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Frédéric GILSON (excusé), Nadia JOSSERAND, Stéphane PACCARD, Philippe ROISINE (excusé).

Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Approbation compte-rendu de la dernière séance 2) Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner 3) Travaux 2016 en forêt 4) Contrat enfance jeunesse 5) Projet école | <ol style="list-style-type: none"> 6) Modifications de commissions 7) Terrain Col du Marais 8) Indemnités des élus 9) Informations et questions diverses |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
1	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	Avis favorable	
2	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2016/01, 2016/02 et 2016/03	La commune ne souhaite pas préempter	
3	Travaux en forêt pour 2016	Avis favorable pour les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle 32 entretien des limites pour 4050 € H.T. - Parcelle 25 intervention en futaie irrégulière pour 2850 € H.T. 	
4	Renouvellement contrat enfance jeunesse	Avis favorable et autorisation donnée au Maire pour négocier le nouveau contrat auprès de la CAF.	
5	Type de mission pour mener le projet école	Avis favorable pour prendre un cabinet d'étude pour élaborer cahier des charges pour le choix de l'architecte.	
6	Modifications de commissions	Avis favorable pour l'ajout des élus suivants dans les commissions : <ul style="list-style-type: none"> - CCVT : commission forêt Corinne GOBBER - CCVT : AFP/Natura 2000 : Bruno GUIDON suppléant Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL - Commune : commission forêt Corinne GOBBER Dans les autres commissions communales, il n'y a pas de remplaçant.	

8	Modification indemnités des élus	Avis favorable pour porter l'indemnité du Maire au taux maximum sans répartition aux adjoints.	
9 b)	Travaux de drainage sur le chemin rural dit de Serraval au Villard	Avis favorable	
9 f)	Repas communal annuel	Avis favorable pour un repas entre élus et conjoints d'élus sans le personnel communal	

RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
5	Rénovation école : faire un diagnostic amiante et plomb	Le Maire	Organise une consultation pour ces deux prestations		
9 b)	Prendre un arrêté de fermeture du chemin rural	Le secrétariat	Demande les dates au pétitionnaire	Par courrier	
9 g)	Réfléchir sur le devenir des terrains au Chef-Lieu	Les élus	A réaborder lors d'une prochaine réunion		

4. Contrat enfance jeunesse

Depuis 1991, la commune de Serraval a conclu un contrat avec la CAF. Le précédent contrat s'est achevé le 31 décembre 2015. Les 4 communes concernées se sont déjà rencontrées en décembre 2015. Il convient maintenant de donner un accord de principe pour le renouvellement.

Quelques chiffres : 25 % des enfants du centre de loisirs proviennent de Serraval.

Au niveau de la crèche il y a 674 journées pour 2015 pour les enfants de Serraval.

5. Projet école

Une nouvelle rencontre a eu lieu en février avec Teractem et les commissions des deux communes.

Teractem propose deux missions différentes :

- Assistance pour le choix de l'architecte (environ 15 000 €)
- Maîtrise d'ouvrage déléguée avec gestion financière (environ 58 000 €)

Il convient dans tous les cas de faire une consultation pour le choix du bureau d'étude quelle que soit la mission choisie.

6. Modifications de commissions

Suite à un changement professionnel d'un conseiller municipal et sa non disponibilité une partie de la semaine, il convient de modifier des commissions intercommunales et communales.

7. Terrain Col du Marais

Le propriétaire est d'accord pour vendre le terrain à 20 € le m² remblayé.

Il souhaite une modification du PLU pour lever l'emplacement réservé situé sur et à côté de ce terrain.

Le Maire a rencontré les techniciens du Conseil Départemental pour les aménagements de plateaux au Chef-Lieu et le projet au Col du Marais. Pour le Chef-Lieu, il est demandé à la Commune de faire une étude de voirie.

Pour le Col du Marais, le Conseil Départemental ne souhaite rien réaliser.

9. Informations et questions diverses

a) Remerciements habitants des Loges

Ils concernent les travaux de drainage réalisés. Les tranchées ont tendance à se boucher.

b) Drains sur un chemin rural au Villard

Un habitant du hameau du Villars souhaite faire des travaux de drainage le long de sa maison, sur le chemin rural dit de Serraval au Chef-Lieu.

c) Eau

Il y a quelques problèmes sur le réseau d'eau : changement du compteur à la sortie de l'UV, une soupape s'est bloquée au niveau du réservoir de la Bottière, une fuite d'eau au lieu-dit le Plaisir.

Des drains ont été refaits à cet endroit (42 ml).

Le cabinet hydrétude a été retenu pour l'étude de dévoiement de la colonne de la route de l'Adevant.

Le cabinet Equaterre a été retenu pour les travaux de la route de l'Adevant.

d) CCVT

Pour réaliser la 2^{ème} maison de retraite de la vallée, la CCVT avait acheté un ancien hôtel et un terrain aux Villards-sur-Thônes. Les travaux avaient commencé mais un glissement s'est produit. Un procès est maintenant en cours.

La maison de retraite ne souhaite plus construire à cet endroit mais plutôt sur Thônes.

e) Contentieux

Un particulier du hameau du Villard a attaqué la commune sur une délibération de 2007 classant les chemins ruraux en voie communale. La commune a saisi un avocat.

g) Terrain au Chef-Lieu

La commune est propriétaire de terrains au Chef-Lieu achetés pour la réalisation d'une nouvelle école. A ce jour, ils ne seront pas utilisés. Qu'en fait-on ? Echange-t-on avec le propriétaire voisin ?